

DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de Vire
Canton de Condé sur Noireau
Commune de Valdallière

**Arrêté portant désignation du Président et des membres représentant la collectivité
au comité social territorial**

Le Maire de Valdallière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son titre V du livre II,
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment l'article 6,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2026 fixant le nombre de représentants du personnel au comité social territorial à 3 titulaires et 3 suppléants,

Arrête

ARTICLE 1 :

Sont désignés en qualité de membres du comité social territorial représentant la collectivité, les élus suivants :

REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
MARTIN Isabelle	CHENEL Amandine
SILLERE Michel	SOINARD Mathilde
LARONCHE Vanessa	LABROUSSE Rémi

ARTICLE 2 :

Madame Isabelle MARTIN assurera la présidence du comité social territorial.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés.

Fait à Valdallière, le 21 avril 2026

Le Maire,
Patrice LEPAINTEUR

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20260421-AR2026_04_33-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2026